



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Allemagne

Question au Gouvernement n° 3200

Texte de la question

ANNIVERSAIRE DU TRAITE DE L'ÉLYSÉE

M. le président. La parole est à M. Manuel Aeschlimann.

M. Manuel Aeschlimann. Madame la ministre déléguée aux affaires européennes, le traité de l'Élysée sur la coopération franco-allemande, signé en 1963 par le Chancelier Adenauer et le général de Gaulle, est l'un des piliers fondateurs de l'Europe. Il répondait à trois objectifs principaux : sceller la réconciliation franco-allemande, lier d'amitié les deux peuples et favoriser par là même la construction européenne.

Hier, la journée franco-allemande célébrant la signature de ce traité a été l'occasion de rappeler l'intensité et la diversité de la coopération entre la France et l'Allemagne depuis plus de quarante ans, d'un point de vue tant politique que commercial, éducatif et culturel.

Ce couple s'est ainsi forgé et renforcé au fil des années, point par point, et chaque étape a offert en même temps l'occasion d'un approfondissement de la construction européenne.

Au moment où l'Allemagne vient d'entamer sa présidence de l'Union européenne, pouvez-vous nous rappeler l'importance de la vitalité du couple franco-allemand et nous faire part de votre analyse sur sa responsabilité imminente dans la relance de la dynamique européenne ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) Plusieurs députés du groupe socialiste. Allô ? Allô ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée aux affaires européennes.

Mme Catherine Colonna, *ministre déléguée aux affaires européennes*. Monsieur le député, je tiens d'abord à réaffirmer que la relation franco-allemande est spécifique et qu'elle le restera. Elle l'est du fait de notre histoire, de la responsabilité particulière que celle-ci nous confère dans la construction européenne, mais aussi de notre proximité, puisque la France et l'Allemagne sont chacune le premier partenaire de l'autre. Elle l'est enfin du fait de notre volonté commune de bâtir une Europe politique, qui nous aide à tirer le meilleur parti de nos atouts et nous protège, lorsque c'est nécessaire.

Depuis quatre ans, le 22 janvier est la journée franco-allemande non seulement dans les écoles, mais aussi au-delà, puisqu'il s'agit de montrer que la relation franco-allemande est vivante et qu'elle touche la vie économique et sociale, la culture et l'éducation. Je me suis donc rendue hier avec mon homologue allemand Günter Gloser dans un lycée et dans une entreprise qui accueille de jeunes élèves. Nous avons lancé le nouveau site Internet franco-allemand. Mais surtout, avec nos collègues Maria Böhmer et Azouz Begag, nous avons rendu public le rapport franco-allemand sur l'intégration et l'égalité des chances, qui nous aidera à relever cet immense défi pour nos sociétés.

En Allemagne, plusieurs centaines d'élus et de responsables politiques se sont rendus dans des écoles, des entreprises et des associations, à commencer par la Chancelière fédérale, Mme Angela Merkel.

M. Jean-Paul Charié. Très bien !

Mme la ministre déléguée aux affaires européennes. J'y vois le signe que l'Allemagne est aussi attachée que nous à la qualité de nos relations. Soyez assuré, monsieur le député, que, sur ces sujets, sur l'énergie, sur l'environnement, sur l'immigration et sur les institutions, nous travaillerons main dans la main avec la Présidence allemande pour la relance de l'Europe.

Pour terminer, je voudrais, avec votre permission, évoquer la mémoire de Jean-François Deniau, qui vient de nous quitter. C'était un homme d'engagement et de conviction, mais je tiens également à dire, à la place qui est

la mienne, que c'était aussi et surtout un grand Européen. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

Données clés

Auteur : [M. Manuel Aeschlimann](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3200

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 2007

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 25 janvier 2007